

**DEVENIR PARENT(S) :**  
**LES CONDITIONS SOCIALES ET POLITIQUES DE LA NAISSANCE**  
**Colloque pluridisciplinaire international**  
**Université de Picardie Jules Verne – Amiens – 5 et 6 juin 2012**

Le CURAPP-ESS (UMR 6054), le CESSP (UMR 8209) et le CEPRISCA (EA 3911) organisent un colloque pluridisciplinaire international sur les conditions sociales et politiques dans lesquelles prend place, pour les individus et les familles, la naissance d'un premier enfant : trajectoires et conditions de vie, transmission intergénérationnelle, encadrement institutionnel, politiques publiques. L'objectif du colloque est de mettre en discussion les apports de la sociologie, de la démographie, de l'histoire, de la psychologie, du droit et de la science politique s'agissant de ce moment singulier du cycle de vie. Les travaux portant sur la naissance des enfants, non spécifiquement centrés sur le premier enfant, pourront trouver leur place dans les débats, dans la mesure où ils apportent un éclairage utile sur les cadres sociaux de la « parentalité ».

**Conférencier.e.s invité.e.s :**

Thierry Blöss, David Bradley, Rainer Franck, Jennifer Merchant, Marie-France Morel, Arnaud Régnier-Loillier, Catherine Rollet, André Turmel.

**Comité scientifique :**

Didier Breton, Jérôme Camus, Frédéric Charles, Charlotte Debest, Virginie De Luca Barrusse, Jacqueline Flauss, Sandrine Garcia, Bertrand Geay, Séverine Gojard, Pierig Humeau, Nathalie Le Bouteillec, Mariette Le Den, Rémi Lenoir, Magali Mazuy, Christian de Montlibert, Renaud Orain, Nathalie Oria, France Prioux, Sophie Richardot, Delphine Serre, Claude Thiaudière, Sylvain Thine.

**Comité d'organisation :**

Jérôme Camus, Bertrand Geay, Pierig Humeau, Corinne Robinson.

**Calendrier :**

-Envoi des propositions de communications : **au plus tard le 15 janvier 2012.**

-Retour des expertises : 1<sup>er</sup> mars 2012.

-Inscriptions au colloque : au plus tard le 31 mars 2012.

*(Les frais d'inscription au colloque, couvrant les deux repas de midi, s'élèveront à 50 euros pour les statutaires et 25 euros pour les doctorants et postdoctorants).*

**Format des propositions de communications :**

-Auteur(s)

-Statut(s)

-Discipline(s)

-Etablissement(s) et laboratoire(s) de rattachement

-Adresse(s) électronique(s)

-Titre de la communication

-Résumé (maximum 4.000 signes espaces compris)

-Principales références bibliographiques

**Adresse d'envoi des propositions de communication :**

[colloque.international.naissance@gmail.com](mailto:colloque.international.naissance@gmail.com)

Quatre axes de réflexion, tous pluridisciplinaires, sont envisagés pour ce colloque :

## **1. De la jeunesse à la procréation**

La naissance du premier enfant constitue aujourd'hui, dans bien des cas, un moment-charnière du passage du statut de « jeune » au statut « d'adulte ». Le moment et les conditions dans lesquelles cet événement survient peuvent être analysés au regard des trajectoires sociales des hommes et des femmes qui entrent en « parentalité », de leur rapport aux études et à l'emploi, de leurs systèmes de valeurs et des rapports de genre. Pour une partie des jeunes au moins, ce moment peut aussi être étudié comme celui de « l'installation », lorsque les aspirations de la jeunesse laissent place à une forme de recentrage sur la famille - la nouvelle unité familiale et les enfants à venir étant investis des principes que l'on a fait siens au fil du processus de socialisation. Les travaux portant sur la jeunesse, les âges de la vie, ou encore sur l'organisation des « seuils », des « étapes », des « phases » qui rythment le passage d'un âge à un autre, peuvent ici être mobilisés.

La jeunesse peut en effet être envisagée comme un moment du cycle de vie au cours duquel s'observent des manières de faire et de dire spécifiques. Age de l'entre-deux, de l'indétermination, des classements, elle n'en demeure pas moins celui où s'élaborent les rapports à l'avenir et à soi comme futur adulte. Quelle place occupe le « désir d'enfant » dans ces projections ? Dans quelle mesure le parcours scolaire, mais aussi les relations amicales ou les investissements dans le domaine politique ou religieux y contribuent-ils ? C'est ainsi la jeunesse en tant que moment de socialisation, de réalisation d'expériences (mise en couple, « jobs », engagements...) au cours duquel s'élaborent les destins probables ou enviables, de façon différenciée selon le sexe et le milieu d'origine, qu'il s'agit d'interroger, pour comprendre la place qu'y occupe la naissance d'un enfant ou au contraire l'absence de reproduction biologique, par choix ou par contrainte. On pourra en particulier s'intéresser à celles et ceux qui ne veulent pas, qui ne peuvent pas, qui retardent ou qui sont parents trop tôt, et ainsi qui dérogent aux « bonnes conditions » d'entrée dans la vie adulte par la « parentalité ». On pourra également analyser les variations de l'âge « idéal » pour avoir son premier enfant, fortement différencié selon les milieux sociaux ou encore à l'impératif du couple, stable, hétérosexuel, qui prévaut à la « conception » du projet familial, stigmatisant les jeunes adultes empruntant une autre voie.

Par ailleurs, la jeunesse, comme les autres catégories d'âges, s'est vue affectée par la transformation du contexte socioéconomique : massification scolaire, croissance du chômage, difficultés d'accès à l'emploi et plus largement, creusement des inégalités sociales... Comment ces phénomènes et leurs conséquences (remise en question des espoirs professionnels liés au parcours scolaire, difficultés à trouver un logement indépendant, à « être autonome ») affectent-ils les « choix » en matière de fécondité ? Comment comprendre, par exemple, que la fécondité soit si élevée dans de nombreuses régions marquées par une situation économique difficile ? S'agit-il d'un simple effet de la morphologie de la population ou des effets de contexte jouent-ils un rôle spécifique dans la production de ce phénomène ? Qu'apporte la comparaison internationale à la compréhension des variations de l'âge au premier enfant ?

En considérant cette fois les conditions historiques (sociales, économiques ou politiques) d'entrée dans l'âge adulte, on peut s'interroger sur la transformation, d'une génération à l'autre, de ces façons de devenir parent. Quelles conséquences peuvent avoir l'allongement des études, les difficultés à obtenir un emploi stable sur les façons de se penser comme adulte, ou encore, sur les rapports avec sa propre famille d'origine lorsque l'on envisage de devenir soi-même parent ?

## **2. La transmission intergénérationnelle**

Dans ce moment particulier où l'on s'apprête à devenir parent se trouvent remis en jeu les rapports que l'on entretient avec son ascendance en même temps que les relations que l'on a nouées, de plus ou moins longue date, avec son conjoint et sa propre ascendance. Se définit alors une manière de s'inscrire dans l'ordre des générations mais aussi d'hériter de sa propre famille pour soi-même « faire famille ».

A un premier niveau, on peut s'interroger sur les effets des trajectoires que réalisent les hommes et les femmes, à travers leur parcours scolaires, professionnels ou matrimoniaux. Comment se reconfigurent les relations avec ses propres parents, mais aussi, plus horizontalement, avec des frères ou des sœurs lors du déplacement dans l'ordre des générations qu'induit une première naissance ? Et qu'en est-il des rapports avec la belle-famille ? On pourra accorder une attention particulière aux supports qui donnent corps à ces relations : « conseils », visites, célébrations, circulations de biens (meubles, équipements... sous forme de prêt ou de dons), services que l'on se rend... autant de pratiques au travers desquelles se disent les proximités ou les écarts entre les générations, les solidarités ou les ruptures familiales.

Mais interroger la transmission intergénérationnelle, c'est aussi questionner ce que les parents de ceux qui sont en train de devenir parents avaient investi d'eux-mêmes dans la relation de filiation. Les ambitions défaites et reportées sur la progéniture, les espérances ou les désespérances qui s'investissent sur la lignée tout entière, les stratégies de reproduction conscientes ou inconscientes, avec leurs non-dits et leurs contradictions, peuvent ici être au centre de l'analyse. Comprendre ce qui se joue lors de la naissance d'un premier enfant suppose alors de croiser ce qui s'est joué dans les lignées des mères et dans les lignées des pères, mais aussi de prendre en compte la structure familiale elle-même, les jeunes couples se distinguant des plus anciens, les couples de primo-parents des couples issus de « recompositions » familiales, les couples hétérosexuels des couples homosexuels, et bien-sûr les couples eux-mêmes des parents isolés et de toutes autres configurations plus complexes.

Les relations de filiation et la transmission intergénérationnelle peuvent également être analysées au regard des contextes économiques et sociaux. On peut en particulier se demander dans quelle mesure la précarisation affecte la transmission ou se trouve au principe de liens de filiation problématiques. Des travaux sur de jeunes parents qui ont été élevés en institution, dans un cadre non familial, pourront ici trouver leur place, dans la mesure où ils informent des manières de « faire famille » lorsque l'on n'a pas acquis les manières d'être en famille.

Mais, contre toute vision stigmatisante des catégories précaires, on peut tout aussi bien s'intéresser aux contextes d'héritage fortement contraints, lorsque la transmission de la fortune ou de la position font l'objet d'une sorte de surinvestissement, et ne sont pas moins productrices de crises familiales et de souffrances psychiques. S'intéresser à l'impact des transformations économiques sur les relations de filiation ne devrait ainsi jamais faire l'impasse sur une restitution de l'économie spécifique qui peut caractériser la vie de famille dans tel ou tel milieu social, à telle époque ou dans telle société.

### **3. Les normes sociales et institutionnelles**

L'arrivée d'un premier enfant constitue également un moment singulier où les futures mères, et dans une certaine mesure les futurs pères, se trouvent insérés dans un ensemble de dispositifs sociaux et médicaux. La médicalisation de la naissance, qui d'une certaine façon n'a cessé de se renforcer au fil des siècles, se trouve en même temps critiquée et redéfinie à travers l'émergence de pratiques laissant une place plus importante au « naturel » et aux choix des individus. Mais ce retour du « naturel » recouvre cependant lui aussi de nouvelles normes et de nouvelles injonctions à laisser place, par exemple, à un « instinct maternel » qui s'avère socialement construit et qui n'est pas si aisément perceptible en dehors de conditions d'existence précises. Replacer ce type de variations dans une perspective historique est sans nul doute un apport pour la compréhension des modèles contemporains de « parentalité ».

Il s'agit aussi d'étudier les transactions qui s'opèrent entre ces normes institutionnelles en évolution et celles qui se transmettent au sein des familles elles-mêmes, selon le sexe de l'enfant mais aussi selon la position sociale et l'origine culturelle. Si l'on sait que les classes populaires tendent à privilégier le recours au milieu familial comme source de conseil sur les soins aux nourrissons tandis que les classes moyennes et supérieures privilégient le recours aux spécialistes (pédiatres, professionnels de la petite enfance), ce schéma général n'est pas exempt d'exceptions, et l'on pourrait poursuivre les investigations en examinant, par exemple, les configurations de mobilité sociale ou géographique importantes, ou encore les couples non homogames.

Par ailleurs, même au sein des interlocuteurs professionnels, les différents intervenants dans le champ de la naissance et de la petite enfance (sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, pédiatres, assistantes maternelles, etc.) ne diffusent pas tous des normes concordantes, en fonction de leur sexe, de leur propre parcours, de leur génération, de leur appartenance sociale ou de leur propre expérience de parents. Comment les parents résolvent-ils ces éventuelles contradictions ? Les pères et les mères ont-ils des réactions différenciées ? Les choix opérés dans les différents domaines couverts par les normes de puériculture sont-ils homogènes ? Plus précisément, les normes suivies en matière d'alimentation, d'habillement, de rythme de sommeil etc. suivent-elles toutes les recommandations du même prescripteur ou observe-t-on un panachage en fonction des domaines ? On pourrait penser que certains domaines sont davantage du ressort du médical (par exemple l'alimentation ou l'hygiène) tandis que d'autres s'inscrivent plus volontiers dans le domaine familial (l'habillement ou l'utilisation des jouets d'éveil), mais les frontières entre ces différents domaines peuvent être différentes selon l'appartenance sociale. Des travaux précis manquent pour étayer ces hypothèses.

Au-delà de ces conflits et de ces arrangements normatifs, se pose la question des configurations institutionnelles et des configurations de normes auxquelles se trouvent le plus souvent exposées les différentes classes et fractions de classe. On pourrait se donner pour projet de montrer que les individus et les familles des différents groupes sociaux ne se distribuent pas de façon aléatoire entre les différents types d'établissements de santé, de garde ou de service social, et par là, qu'il existe une sorte de division du travail institutionnel d'encadrement de la « parentalité ».

#### **4. Les politiques publiques de l'enfance, du local à l'international**

Les politiques d'encadrement de la naissance et de la filiation sont actuellement en pleine évolution. Pour comprendre à la fois le contenu de ces politiques, les enjeux de l'évolution du droit mais aussi la manière dont ces politiques publiques sont produites, diffusées et appropriées, la démarche comparative est ici particulièrement précieuse. On pense notamment à ce qui se joue à l'échelle des différents pays européens mais aussi à la façon dont les politiques françaises se diffusent et sont d'une certaine manière produites aux échelles régionale et départementale.

Ces politiques publiques ont la particularité d'être, dans chaque pays, ciblées sur différents « enjeux » et « problèmes » liés à la naissance : reconnaissance juridique et sociale de nouvelles formes d'alliance familiale, maîtrise de la fécondité, soutien à la natalité, extension des périodes de la vie qui relèvent de la médicalisation, normes juridiques de la filiation ou soutien à la « parentalité ». Le développement de ces politiques publiques tend ainsi à produire un double effet de spécialisation et d'extension de l'intervention de l'Etat sur les questions familiales. Il s'agit ainsi de s'intéresser à la fois aux principes juridiques produits et aux processus politiques qui sont à l'origine de ces logiques de spécialisation et d'extension. On pourra en particulier entreprendre de circonscrire le rôle de différents acteurs, souvent organisés dans les mouvements sociaux, dans la reconnaissance de ces enjeux et dans la mise en place des politiques elles-mêmes. On pense à des exemples aussi différents, historiquement et socialement, que celui du mouvement familialiste (dans le cas des mesures en faveur de la natalité), du mouvement féministe (dans les mesures en matière de contraception) ou du mouvement homosexuel et de lutte contre le sida (dans la législation du PaCS). On peut aussi s'intéresser aux conditions d'émergence de la notion de « parentalité » qui tend aujourd'hui à couvrir toute une série d'enjeux concernant la responsabilité des parents dans l'encadrement des enfants, dans le renforcement des normes d'éducation.

Mais le questionnement doit aussi prendre en compte les contradictions qu'engendre cette tendance à la multiplication des dispositifs, les tensions et les luttes entre acteurs liés à des politiques et dispositifs publics différents. Dans le champ de l'administration (centrale ou territoriale), ces contradictions trouvent leur expression dans les questions de répartition des compétences et des responsabilités dans la mise en œuvre de mesures publiques : entre Etat central et échelons régional, départemental ou local ; entre services administratifs d'un même territoire ; entre administrations et groupements disposant de délégations de service public, etc. L'analyse de l'évolution des configurations des administrations sanitaires et sociales peut ainsi permettre d'éclairer la question des relations entre transformations de l'Etat et transformations des conceptions de la « parentalité ».

Ces reconfigurations peuvent elles-mêmes être mises en relation avec celles intervenues dans le champ scientifique et intellectuel. On pourrait analyser les formes d'émergence de la notion de « parentalité » dans différents champs disciplinaires (une façon de mettre l'accent sur l'apprentissage du métier de parent chez les psychologues ? de neutraliser le genre dans la fonction de parent pour les sociologues ?) et ses usages multiples, dans les secteurs du social et du médical (comme dans le cas de l'accueil mères-enfants) mais aussi dans le secteur de la justice (avec la promotion des « stages de parentalité » proposés par le parquet).

A l'échelle des administrations territoriales, un axe d'étude intéressant serait comparer les politiques effectivement mises en place dans différents départements. Dans un contexte de décentralisation et de rationalisation budgétaire de plus en plus forte, les choix politiques faits d'un Conseil général à l'autre sont de plus en plus différenciés (place plus ou moins grande accordée à l'enfance, préférence pour la garde collective ou pour les assistantes maternelles), et les réorganisations du travail successives affectent de façon directe le travail des professionnels impliqués dans la politique de l'enfance (équipes de PMI plus ou moins autonomes selon les départements, pression plus ou moins forte sur le nombre d'agrément accordés etc.). Ces bouleversements ont un impact sur le choix des publics (les populations à risque versus la population générale) et sur le type de relations à ceux-ci (du temps pour une normalisation « douce » ou une pression du « résultat »). De la même façon, les nouvelles dispositions autorisant l'emploi de professionnelles de niveau BEP dans les crèches, diversement utilisées selon les configurations sociopolitiques locales, bouleversent les conditions de travail et accroissent l'hétérogénéité des équipes. Dans tous les cas, il s'agirait de prendre en compte les contextes institutionnels, sociaux et politiques dans lesquels sont diffusées et réappropriées les normes relatives à la naissance et à la petite enfance.

Les travaux conduits à l'échelle internationale, et en particulier à l'échelle européenne, peuvent également contribuer à la compréhension des évolutions observées. Les différenciations existant en matière de structures d'accueil peuvent ici être prises pour objet, pour en mesurer les effets à la fois pratiques et symboliques sur la prise en charge des jeunes enfants. Mais des questions plus spécifiques pourraient également être abordées. Par exemple, la mise en place de politiques publiques visant à prévenir dès la naissance les risques de la maltraitance ou à promouvoir les droits de l'enfant influe sur les législations nationales (en particulier en imposant leurs propres définitions) et fait l'objet de stratégies d'appropriation par les groupes concernés, à partir de notions telles que la « non-violence éducative », l'« éducation alternative » ou le « parentage promixal ». Dans l'interaction entre mouvements sociaux et dispositifs institutionnels ou juridiques internationaux se dessinent ainsi et s'imposent de nouvelles manières d'être de « bons parents ».